

du Canada, je crois qu'ils sauront développer leurs propres conclusions de ces faits très précis et résumés à leur plus simple expression que je viens de soumettre à leur attention.

Première résolution

Pour être pratique, devant l'étude du Bill C-222, sur la Loi des Banques à charte, je suggère que l'on conserve le plafond de 6 p. 100 comme taux maximum d'intérêt bancaire, si l'on ne peut le réduire, afin d'imposer une borne légitime aux ambitions illimitées, dans tous les domaines de l'entreprise privée, du commerce en général. Pour le financement des gouvernements, municipalités, commissions scolaires, universités, la Banque du Canada prêtera, sans intérêt, les capitaux requis, en exigeant simplement un remboursement annuel plus les frais d'administration, jusqu'à paiement total.

Deuxième résolution

Pour ce qui en est du montant des réserves bancaires en rapport avec leurs dépôts, qui était de 5 p. 100 depuis 1933, qui a été élevé à 8 p. 100 dernièrement, et que l'on parle d'abaisser à 7 p. 100, je suggère que l'on élève graduellement, à raison de 10 p. 100 par année, la proportion de ces réserves et que dans 10 ans, ces réserves deviennent à 100 p. 100 des dépôts, de sorte que les Banques perdront graduellement leur privilège de créer des nouveaux crédits, comme elles ont perdu en 1933, leur privilège d'imprimer leurs propres billets de banque.

AU NOM DU PEUPLE LA BANQUE DU CANADA UTILISERA TOUT SON PRIVILÈGE D'ÉMETTRE TOUTE LA MONNAIE NÉCESSAIRE À L'ÉCONOMIE DU CANADA ET DE TOUS LES CANADIENS.

N'oublions pas que nous sommes ici les législateurs de toute la nation, que nous devons réaliser l'équilibre économique national entre tous les citoyens du Canada, entre toutes les familles du Canada, entre toutes les institutions du Canada, afin que toutes les personnes, les familles et les institutions puissent s'administrer selon la même formule classique et reconnue de tous:

«REVENUS... DÉPENSES ET PROFITS»

Ces principes de base peuvent et doivent servir de guide à la nouvelle orientation de la *politique économique d'aujourd'hui*, laquelle ne peut plus s'administrer selon les règles du passé. Cette nouvelle orientation s'impose.

A NOUS DE VOIR, DE COMPRENDRE... ET D'AGIR EN CONSÉQUENCE.

Henri Latulippe, député.